

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE  
Arrondissement de MORLAIX  
Canton de LANDIVISIAU  
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/361

Portant sur la modification de la circulation avenue de la Libération à l'occasion de travaux  
d'installation de la fibre par l'entreprise Constructel.

**Le Maire,**

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
VU l'article R 610-5° du code pénal,  
VU la demande de l'entreprise Constructel en date du 20/12/2022,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

**ARRÊTE**

**Article premier :** la circulation des véhicules sera alternée par panneaux B15/C18, sur chaussée rétrécie avec mise en place de cônes de signalisation, avenue de la Libération, à compter du jeudi 29 décembre 2022 à 08h00 jusqu'à la fin des travaux. La vitesse sera limitée et le dépassement sera interdit.

**Article deux :** la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le pétitionnaire.

**Article trois :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

**Article quatre :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 22/12/2022

Pour le Maire et par délégation,  
**L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »**  
**Louis SALIOU**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 23.12.2022

Fait à Landivisiau le 23.12.2022

Pour le Maire et par délégation,

Louis SALIOU

Adjoint au Maire



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)